



# Un agent des parloirs victime de la violence d'un visiteur

CP Varennes-le-Grand

Le 29 décembre 2023.

Ce jeudi 28 décembre 2023, le détenu L qui purge en ce moment une peine de quartier disciplinaire et qui est « fort bien » connu des personnels se rend aux parloirs pour **une visite de son frère qui vient de purger 8 mois de suspension de son permis de visite !**

Pour fêter ces retrouvailles, le « gentil frangin » avait pris soin de **dissimuler quelques présents** dans ses sous-vêtements mais c'était sans compter sur la vigilance de notre collègue.

L'agent constate qu'un échange de paquet est en cours et intervient dans le box afin de mettre fin au parloir mais **les protagonistes restent sur place et tentent de continuer leur transaction malgré ses injonctions.**

**Notre collègue fera preuve d'une abnégation que nous nous devons de saluer en tentant de récupérer le colis et c'est là que le visiteur s'en prendra physiquement à lui en le poussant à plusieurs reprises !**

Une fois les renforts sur place, le détenu sera extrait des parloirs après bien des échanges. **Quant au visiteur, il se dirigera vers la sortie malgré l'agression** et malgré la présence de la Gendarmerie Nationale sur le secteur qui s'est dit dans l'incapacité légale de procéder à son contrôle. **Vous sentez cette odeur d'impunité ?**

**Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Varennes-le-Grand félicite notre collègue et souligne sa volonté à faire respecter les règles sur un secteur délaissé et placé de façon systématique sous l'égide d'incompétents fantomatiques qui brillent plus par leur absence que par leur grade assorti à leur teint fébrile et jaunâtre.**

Le dernier exemple en date étant le manque total de consigne et d'organisation de l'officier du pôle qui n'a même pas pris la peine d'organiser ou de diligenter la planification des fouilles avant son départ en congés ! **Lamentable...**

**Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Varennes-le-Grand** a été rapidement informé de la suppression du permis de visite du visiteur/agresseur et se tient à disposition de notre collègue dans les démarches qu'il voudra entreprendre.

**Nous invitons (de nouveau) la direction à la mise en œuvre rapide des mesures suivantes :**

- **Mise en place d'un module de formation avec la cellule ESV spécifique aux parloirs sur la prévention de la violence et les modalités d'intervention compte tenu de la contrainte des locaux et de leur organisation.**
- **Favoriser le travail en binôme sur les secteurs salle et fouille pour maintenir une surveillance et un niveau de sécurité constants comme à l'étage avec le binômage !**

**La violence à l'égard d'un personnel pénitentiaire, qu'elle soit physique ou verbale, ne saurait être banalisée ou tolérée et doit être punie avec la plus grande sévérité !**

Romain BERNIER / Benoît DANJEAN

Pour le bureau local UFAP-UNSa Justice de Varennes-le-Grand